



Tables Communes
Restauration Publique
Écoresponsable
Direction générale des services

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tables Communes

Siège social : 68, rue Gallieni 93000 BOBIGNY

Procès-verbal de la séance du Comité syndical

Mardi 10 décembre 2024

à 18 h 30

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre, le Comité syndical de Tables Communes légalement convoqué le 3 décembre s'est assemblé, sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, président de Tables Communes.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents ou représentés est de :	21
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	4
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents ou représentés est de :	24

La séance a été ouverte à 19 h 10. Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Élus présents :

BOUYSSOU Philippe, MADADI Idir, FAVE Christine, NUNG Michel, MRAIDI Mehrez, OURABAH-BERTOUT Ghaïs, CADAYS-DELHOME Corinne, JALIBERT Sylvie, GELY Fabienne, DARAGON Guy, KACHOUR Mohamed, ALPHONSE Mireille, BONNEAU Michèle, ATTIA Dominique, GALERA Richard, DUPRE Stéphane, BRUSCOLINI Philippe, DUBOE Nicole, PINEAU Aline, AMMAD Majide, **délégué(e)s titulaires** – KITIC Tania, BENS Aid Muriel, ROGER Gilbert et BELGUESMIA Fathia, **délégué(e)s suppléant(e)s**.

Élus excusés ayant donné pouvoir :

Mme WEGEL Evelyne donne procuration à M. BOUYSSOU Philippe.

Délégués absents excusés :

AIROUCHE Sonia, GUALLIEGUE Raymond, VIEIRA Gildo, FREIH BENGABOU Kheira, DAVAUX Mélanie, DOUCOURE Oumarou, VIGNERON Florian, DECHY François, GIRARDET Elodie, DERNIAME Daniel, VIVIER Maryline, MARTINIS Natacha.

Secrétaire de séance : ALPHONSE Mireille.

ORDRE du JOUR :

- **Désignation du/de la secrétaire de séance :**
Mme Mireille ALPHONSE est désignée à l'unanimité.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 :**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.
- **Rendu compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical en application des délibérations n° 2024-07 du 23.01.24, n° 2024-21 du 05/03/24, et n° 2024-56 du 18/06/24 adoptées en référence aux articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT.**

POINTS D'INFORMATION :

- **Calendrier prévisionnel des bureaux et comités syndicaux pour l'année 2025.**
- **Présentation des actions de communication pour l'année 2025 (stratégie de communication conjointe avec les villes membres, journées portes ouvertes des cuisines, webinaires) et distribution des documents : livret d'information, catalogue formations communes, catalogue animations pédagogiques.**

RAPPORTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION :

• RESSOURCES HUMAINES :

1. Modification de la délibération du Comité syndical du 28 juin 2021 portant « mise à jour du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ».
2. Approbation du tableau des emplois de Tables Communes.
3. Plan de développement des compétences des agents de Tables Communes.

• FINANCES :

4. Décision Modificative n° 2 – exercice 2024.
5. Note explicative de synthèse commune :
 - a. BP 2025
 - b. Points unitaires par typologie de prestations
 - c. Montant des appels de contribution de l'année 2025

Informations orales par M. le président :

M. Philippe BOUYSSOU, président, souligne que c'est le deuxième Comité syndical consécutif se tenant en présentiel en cette fin d'année. Il indique que les prochaines séances se tiendront en visioconférence pour limiter les déplacements des élus. Il procède ensuite au vote pour la désignation du ou de la secrétaire de séance : Mme Mireille ALPHONSE est élue à l'unanimité.

M. Philippe BOUYSSOU, président, demande ensuite s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024. En l'absence de remarques de la part des élus, il est procédé au vote pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024. Ce dernier est ainsi adopté à l'unanimité.

S'agissant des décisions prises par le président depuis la dernière séance, M. Philippe BOUYSSOU, président, indique avoir pris 7 décisions techniques. Ces décisions n'appellent pas de remarque de la part des membres du Comité syndical.

N°	Objet de la décision
2024-118 Du 25/11/24	Demande de subvention auprès de la Région Ile de France pour le projet de passage au réemploi, dans le cadre de l'Appel à projets « Ile-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastiq
2024-119 Du 22/11/24	ALIM1 – MARCHÉS SUBSÉQUENTS N° 4
2024-120 Du 22/11/24	ALIM2-AC12 – MARCHÉS SUBSÉQUENTS N° 1
2024-121 Du 22/11/24	Attribution d'un marché selon la procédure « petit lot » pour la fourniture de Clémentines Bio (Aagriagora)
2024-122 Du 22/11/24	Attribution d'un marché selon la procédure « petit lot » pour la fourniture de buchette choco noisette 55g (Pomona Passionfroid)
2024-123 Du 22/11/24	Attribution d'un marché selon la procédure « petit lot » pour la fourniture de Sucre orge choco blanc vanille 36g (Pomona Passion froid)
2024-124 Du 25/11/24	Résiliation des contrats de maintenance préventive souscrits avec la société PROTECT SECURITE pour l'année 2025

1. Modification de la délibération du Comité syndical du 28 juin 2021 portant « mise à jour du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) » :

Monsieur Philippe BOUYSSOU, Président passe la parole à Mme LEONTE, DGA, pour la présentation de ce point :

Mme Laurence LEONTE indique que ce point à l'ordre du jour vise à proposer la modification de certains points inscrits dans la délibération votée par le Comité syndical de Tables Communes du 28 juin 2021. Le premier point porte sur le fait que les diététiciens sont passés de la catégorie B à la catégorie A, ce qui les amène à entrer dans de nouvelles dispositions en termes de plafond indemnitaire. Le deuxième point porte sur le complément indemnitaire annuel (CIA). Elle rappelle que trois groupes de travail ont eu lieu en interne avec les organisations syndicales pour retravailler le CIA.

La première modification proposée de la délibération de 2021 porte sur l'éligibilité au CIA. Dans la délibération initiale, seuls les agents titulaires pouvaient percevoir le CIA. Aujourd'hui, il est proposé d'élargir ce dispositif à tous les statuts : fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de droit public ayant une ancienneté minimum d'un an. Le calcul du CIA reposera sur le compte-rendu d'évaluation professionnelle annuelle. Les organisations syndicales ont travaillé avec la vice-présidente de Tables Communes et la RH pour définir des pourcentages et des critères visant à favoriser une égalité de traitement dans l'attribution du CIA. Le versement du CIA sera effectué annuellement :

- *En 2025, au mois de mars au titre de l'année précédente (2024),*
- *Au mois de janvier de l'année N+1 pour les années N suivantes,*
- *Au prorata de la durée de présence de l'agent dans l'année et de sa quotité de temps de travail.*

Par ailleurs, les montants plafonds ont été arrêtés et les organisations syndicales ont souhaité valoriser les catégories A au maximum à 3 600 €, les catégories B à 1 995 € et les catégories C à 1 200 €. La délibération précédente faisait état d'un CIA élection qui sera supprimé à partir du 1^{er} janvier 2025.

M. Idir MADADI se rappelle que les dispositions sur le CIA ont été votées par obligation légale, mais qu'elles n'étaient pas mises en place. Il se souvient que Tables Communes avait décidé de ne pas mettre en place le versement du CIA.

Mme Laurence LEONTE répond qu'une partie des dispositions de la délibération a été mise en place, mais que le volet individualisé n'était effectivement pas encore défini.

M. Idir MADADI souligne que l'attribution du CIA sera de fait conditionnée à la libre appréciation d'un N+1.

Mme Laurence LEONTE indique que ce sujet a été travaillé avec les organisations syndicales. La direction sera vigilante à la manière dont les responsables de service rempliront les Comptes-rendus d'Entretien Professionnel (CREP).

M. Idir MADADI souhaite savoir si le critère d'assiduité a été retenu pour l'attribution du CIA.

Mme Laurence LEONTE indique que l'assiduité fait partie des critères s'agissant des retards, mais pas pour les arrêts maladie. Le critère d'assiduité fait partie du point « efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs » du CREP.

M. Philippe BOUYSSOU, Président, considère que l'élargissement des marges de manœuvre accordées aux présidents d'intercommunalités et aux maires en matière de rémunération individualisée favorise l'attractivité des collectivités locales. En revanche, il assure que Tables Communes veillera à ce que le CIA soit attribué de la manière la plus juste et équitable possible. Il ajoute que les organisations syndicales ont validé à l'unanimité les propositions soumises ce jour en séance du Comité syndical. Monsieur le Président estime que cela renvoie à une

volonté légitime, de la part des agents, d'une forme de reconnaissance des efforts fournis. Par ailleurs, il souhaite savoir si le Comité syndical aura la possibilité de revenir sur les décisions qui pourraient être prises lors de cette séance.

Mme Leila SLIMANE, DRH, confirme que cela sera possible via une nouvelle délibération à adopter.

En l'absence de Mme Mélanie DAVAUX, première vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et au dialogue social, **M. Philippe BOUYSSOU, président**, propose de soumettre au vote la délibération en l'état. Il indique qu'il laissera le soin au Bureau de reprendre le débat sur le CIA pour réexaminer le fond du sujet.

=> Le Comité syndical approuve la modification de la délibération du Comité syndical du 28 juin 2021 portant « mise à jour du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) » à la majorité, par 23 voix Pour et 2 votes contre (MM. Idir MADADI et Stéphane DUPRE).

2. Approbation du tableau des emplois de Tables Communes :

M. Philippe BOUYSSOU, Président, passe la parole à Mme Leila SLIMANE, DRH pour la présentation de ce point :

Mme Leila SLIMANE, DRH, indique que le tableau présenté reprend les emplois existants complétés des modifications liées à des avancements de grade d'agents. Elle précise que ces modifications n'ont pas d'impact sur le nombre d'emplois.

M. Philippe BOUYSSOU, président, propose de passer au vote.

=> Le Comité syndical approuve le tableau des emplois de Tables Communes à l'unanimité, soit 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3. Plan de développement des compétences des agents de Tables Communes :

M. Philippe BOUYSSOU, président, propose de reporter ce point, car Mme Mélanie DAVAUX, première vice-Présidente est absente ce jour.

Le point est donc reporté à un prochain Comité syndical.

4. Décision Modificative n° 2 – exercice 2024 :

M. Philippe BOUYSSOU, Président passe la parole à M. Rémi NOUAL, Directeur des Affaires Financières, pour présenter ce point :

M. Rémi NOUAL déclare que le budget 2024 a été adopté en décembre 2023 et a fait l'objet d'une modification afin de permettre l'affectation des résultats ainsi que la régularisation des contributions entre les effectifs prévisionnels et réels. La présente décision modificative a pour unique objet d'autoriser l'inscription d'un montant de 211 445 € en vue d'annuler un titre daté de 2019 à l'encontre de la commune de Roissy-en-Brie, et ce, à la suite de son départ, ainsi qu'à la signature de la convention de sortie par cette commune. Il convient de noter que Roissy-en-Brie n'a versé qu'une indemnité de 142 000 € cette année, suite à l'intervention du Préfet. Ce montant a été préalablement intégré au BS. Par conséquent, il est nécessaire d'annuler le titre original.

Ce point n'appelant pas de remarques, M. Philippe BOUYSSOU, président, propose de passer au vote.

=> Le Comité syndical approuve la décision modificative n° 2 à l'unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5. Note explicative de synthèse commune :

- a. BP 2025
- b. Points unitaires par typologie de prestations
- c. Montant des appels de contributions de l'année 2025

M. Philippe BOUYSSOU, président, souligne qu'au moment du vote des orientations budgétaires, le Comité syndical a choisi d'adopter un scénario médian. Cette décision visait à préserver les budgets des collectivités locales tout en amorçant le projet de construction de la troisième cuisine à Tremblay-en-France. Il précise que la présentation prévue lors de cette séance constitue une déclinaison opérationnelle des orientations adoptées lors du précédent Comité Syndical.

Monsieur le Président passe ensuite la parole à M. Rémi NOUAL, Directeur des Affaires Financières, pour présenter ce point.

M. Rémi NOUAL rappelle que les élus de Tables Communes ont voté une augmentation de 0,04 € du prix du repas, en plus de l'inflation et en plus du préfinancement de la cuisine de Tremblay-en-France. Grâce à cela, Tables Communes a pu passer à 100 % d'achats de bœuf bio. Actuellement, les repas fournis par Tables Communes sont composés à 52 % de produits issus de l'agriculture durable et 32 % de produits issus de l'agriculture biologique. M. Rémi NOUAL indique ensuite que le scénario retenu par le Comité Syndical en novembre implique une augmentation des tarifs de 3,1 % en 2025 (hausse qui s'applique à l'ensemble des contributions, sauf pour les collations séniors qui seraient sinon une activité à perte). Ainsi, entre 2025 et 2028, le prix du repas va augmenter de 0,66 €.

M. Philippe BOUYSSOU, président, fait remarquer que la nouvelle cuisine de Tremblay-en-France n'est pas un élément de dépenses supplémentaires. En effet, l'objectif de la cuisine de Tremblay-en-France est avant tout de résoudre une série de problèmes logistiques qui sont posés, au regard du périmètre géographique desservi par Tables Communes.

M. Rémi NOUAL souligne que les données relatives aux effectifs pour 2025 révèlent une diminution des effectifs, conformément aux tendances démographiques observées en France. Toutefois, certaines villes dotées de programmes immobiliers, telles que Tremblay-en-France, connaissent une augmentation de leur population. Cette baisse concerne à la fois les repas scolaires, avec 6,5 millions de repas prévus pour 2025, ce qui représente une diminution de 0,84 % par rapport à 2024, et les goûters, avec 3 millions de prestations en 2025, enregistrant une baisse de 1,98 % par rapport à l'année précédente. L'écart d'évolution entre ces deux types de prestations peut être attribué aux choix spécifiques de chaque ville en matière d'offre de goûter. Par ailleurs, l'arrivée des communes de Pantin et de Montreuil compense presque les départs des cinq autres villes en termes de repas scolaires. Cependant, la politique adoptée par ces deux communes en matière de goûters contribue à l'augmentation de leur nombre.

M. Frédéric SOUCHET, DGS, signale que la baisse des effectifs est également liée au fait que Tables Communes travaille énormément sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire, en lien avec les collectivités adhérentes du syndicat. En effet, Tables Communes incite notamment les collectivités à faire preuve de vigilance vis-à-vis de la gestion des effectifs journaliers. Par ailleurs, des formations spécifiques sont dispensées et un groupe de travail sur le gaspillage alimentaire a été créé avec l'ensemble des acteurs de chaque collectivité.

M. Philippe BOUYSSOU, Président, souhaite savoir si les poches de raviolis à DLC longue sont toujours distribuées en cas de rupture d'approvisionnement.

Mme Magali TEMPO, Directrice de Synergies Communes, répond par l'affirmative. Elle précise que les villes ont la possibilité de commander ces « repas de secours » qui sont stockés à température ambiante dans les offices. M. Frédéric SOUCHET souligne par ailleurs que ces « repas de secours » sont très peu souvent utilisés par les collectivités.

S'agissant des goûters distribués aux enfants, **M. Merhez MRAIDI** indique avoir eu des retours, sur la ville d'Ivry-sur-Seine, sur le fait que ceux-ci étaient dans des sachets en plastique.

Mme Mireille ALPHONSE fait savoir qu'au début de la coopération entre la ville de Montreuil et Tables Communes, beaucoup de remontées indiquaient que les goûters distribués étaient insuffisants. Cette situation a été prise en compte et les goûters proposés aux enfants de Montreuil sont maintenant mieux adaptés. Elle ajoute que la valeur nutritionnelle et pédagogique du goûter est essentielle pour les enfants, notamment pour ceux n'ayant pas la chance d'avoir des repas variés et de qualité à leur domicile.

M. Michel NUNG souligne que lorsque les communes commandent des goûters transportables, alors ceux-ci sont forcément individualisés et emballés dans du plastique. Il invite donc les municipalités à privilégier la commande de goûters tartinables.

M. Rémi NOUAL poursuit : De façon assez logique, les contributions sont proportionnelles aux effectifs et tendent donc à diminuer. Dans le tableau de l'évolution des contributions des villes, la ville de Pantin est analysée comme un adhérent, alors que les sommes dues seront calculées chaque mois au lieu d'être calculées au 12^{ème}. Il est envisagé que les contributions des villes pour l'année 2025 soient les suivantes :

- Bobigny : 4 269 336 €
- Compans : 82 884 €
- Cramoisy : 18 708 €
- Fosses : 865 080 €
- Ivry-sur-Seine : 4 691 544 €
- La Courneuve : 2 888 892 €
- Marly la Ville : 696 804 €
- Mitry-Mory : 2 128 584 €
- Montreuil : 7 254 588 €
- Romainville : 1 987 572 €
- Saint-Maximin : 212 544 €
- Saint-Vaast-les-Mello : 25 188 €
- Tremblay-en-France : 3 818 604 €
- Villetaneuse : 1 143 132 €

Le montant total des contributions pour l'année 2025 est donc estimé à 30 083 460 €.

Quant aux cotisations, si Pantin est intégré par le biais de la Convention d'entente, Montreuil, en tant que nouvel adhérent, est, durant les 2 premières années, sur une cotisation calculée sur la base de 0,98 % du montant de la contribution financière prévisionnelle de l'année considérée. Au BP 2025, les cotisations syndicales des villes adhérentes représentent un montant de 273 319 €.

En ce qui concerne les autres recettes du budget 2025, le Syrec initiera sa transition vers le réemployable, période durant laquelle, de décembre 2024 à juillet 2025, il procédera à la fermeture de sa cuisine et transférera sa production vers quatre cuisines partenaires. Tables Communes s'emploiera à produire les repas pour l'une de leurs villes adhérentes, la commune de Gennevilliers, avec une prévision de 3 500 repas. La production se déroulera à Ivry-sur-Seine et sera facturée conformément à la convention de coopération établie avec le Comité, avec un tarif ajusté en raison de l'apport en personnel et en logistique par le Syrec. Une première estimation des recettes pour l'année 2025 s'élève à 1,6 million d'euros.

Il est crucial de mettre en lumière les missions et la valeur ajoutée apportées par le groupement de commandes TREMLIN, initié par la SEMELOG, qui est incarné par une cadre et son alternante, contractuelles de Tables Communes. Ces missions se traduisent aujourd'hui par plusieurs actions concrètes :

- *Sourcing des contenants réemployables : Ces contenants, qui seront utilisés par la SEMELOG (adhérente Tremplin), permettent une réduction significative du poids et des encombrements. Cette initiative a un impact positif s'agissant des travaux pour le réemploi à Tremblay-en-France. De plus, ces contenants sont déjà utilisés avec succès dans des villes comme Bordeaux et Toulouse. Ils sont fournis par une entreprise française, offrant le produit à un prix considérablement réduit.*
- *Sourcing pour les chaînes de conditionnement : Cela permet de bénéficier, à un coût compétitif, de l'expertise d'une entreprise française pour l'approvisionnement des équipements nécessaires. Chaque cuisine dispose en moyenne de deux chaînes de conditionnement (une pour les préparations chaudes et une pour les*

préparations froides). Un groupe de travail interne, accompagné de visites avec les agents de conditionnement dans l'usine et avec des ingénieurs, a permis d'adapter le produit dans le cadre d'une intense période de recherche et développement. Cette adaptation vise à améliorer l'ergonomie dans le but de réduire les troubles musculosquelettiques (TMS) et la pénibilité du travail.

- Sourcing pour les aides au port de charges : En 2024, cette mission a permis de réaliser des essais d'exosquelettes dans les cuisines d'Ivry-sur-Seine et Bobigny, favorisant ainsi l'ergonomie et le bien-être des travailleurs.

L'enveloppe budgétaire consacrée à ces missions est relativement modeste et est entièrement prise en charge par les adhérents, correspondant au coût réel engagé. Cela représente un budget de 80 000 euros par an.

Concernant Synergies Communes, bien que l'adhésion soit gratuite, seule l'utilisation d'un marché est soumise à indemnisation. À ce jour, les adhésions concernent principalement les marchés liés à la SEMELOG, notamment ceux des camions, ainsi que quelques adhésions aux marchés alimentaires. La recette estimée pour cette première année s'élève à 80 000 euros. En outre, pour le projet « De la terre à l'assiette », une subvention de 197 000 euros a été demandée et accordée par l'Union européenne via FranceAgriMer. Dans le budget 2025, on observe le maintien des subventions de FranceAgriMer, ce qui représente une somme de 500 000 euros, résultat d'un important travail des équipes pour collecter les données et alimenter les bases de données de « ma cantine ». Pour compléter le budget, il convient d'inclure des éléments tels que la location de salle au CNFPT pour 30 000 euros, l'indemnité de sortie de Choisy-le-Roi par suite de l'arrêté interpréfectoral, s'élevant à 209 367 euros, le FCTVA pour 6 000 euros, et les remboursements des indemnités journalières pour 45 000 euros.

En ce qui concerne les dépenses, la part du budget consacré à l'alimentation demeure une priorité. Ainsi, 56 % du budget est alloué à l'achat de la part alimentaire. Le calcul du budget alimentation, tout comme celui des contributions, est directement corrélé aux effectifs. Les dépenses prévues pour ce compte incluent :

- Achat de matières premières alimentaires pour les adhérents et Pantin : 15,5 millions d'euros.
- Achat de la prestation pour les personnes âgées : 1,5 million d'euros.
- Achat de pain (y compris pour le nouvel adhérent à l'option pain : Ivry) : 0,8 million d'euros.
- Activités de prestation (petits déjeuners, crèches, self, etc.) : 0,73 million d'euros.
- Achat de matières premières alimentaires pour le Syrec (estimation) : 0,5 million d'euros.

Le total des dépenses allouées au budget alimentaire s'élève donc à 19,03 millions d'euros. Ce montant représente une augmentation significative par rapport aux 17 millions d'euros constatés en 2024, en raison de l'externalisation de la production des repas pour les personnes âgées, de l'adhésion d'Ivry-sur-Seine à la compétence « pain », et de l'internalisation des activités du Syrec. Comme indiqué dans le ROB, une inflation de 2 % sur les matières premières a été appliquée.

La masse salariale constitue le deuxième poste de dépenses du budget 2025, s'élevant à 10,45 millions d'euros et représentant 31 % des dépenses totales. Le budget des ressources humaines est une composante essentielle du budget global de Tables Communes, illustrant l'engagement du syndicat envers ses agents et la qualité du service public. La proposition de ce budget se décline principalement par plusieurs éléments clés :

- L'évolution « naturelle » des traitements, incluant le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT).
- La stagiairisation de sept agents sur des postes de titulaires vacants.
- La mise en œuvre d'un CIA individualisé.

Par ailleurs, la hausse de 1 % du poste des contractuels résulte de :

- La stagiairisation de sept agents.
- L'extension proposée du CIA individualisé pour les agents contractuels.

Ainsi, le budget RH pour l'année 2025 reflète la volonté de Tables Communes de concilier la maîtrise de la masse salariale tout en investissant dans les ressources humaines, un facteur essentiel pour garantir la qualité de service aux convives du syndicat. Le budget proposé permettra donc de répondre efficacement aux attentes des villes tout en valorisant le travail des équipes.

La dette constitue une dépense symbolique au sein du budget. Il a été observé une diminution significative de la dette afin de permettre un recours élargi aux établissements bancaires pour le financement des projets à Tremblay-en-France. L'échéancier de la dette s'étend de manière progressive sur l'année, sans provoquer de chocs majeurs sur la trésorerie. Par ailleurs, lors du bilan de l'exercice 2024, une hypothèse d'emprunter 685 000 euros avait été présentée aux élus. Cependant, cette proposition n'a pas été retenue, les taux d'intérêt ainsi que l'absence de besoin immédiat en trésorerie rendant cette option moins avantageuse. En ce qui concerne la ligne de trésorerie, tous les adhérents ayant régularisé leur situation, il y a désormais moins de raisons de faire appel aux banques pour financer les opérations courantes.

Le lavage des contenants en Inox sera introduit pour la première fois en 2025 et il est prévu qu'il devienne le troisième poste de dépenses. Actuellement, le budget consacré à l'achat de contenants jetables (barquettes, films) s'élève à 400 000 euros, tandis que le coût estimé pour la location de la prestation de lavage, de logistique et de suivi s'élève à 3,2 millions d'euros par an. L'opération de sortie de l'usage unique débutera à la Toussaint 2025, pour laquelle un budget de 360 000 euros est prévu.

Les autres dépenses du budget 2025 incluent les fluides, qui représentent 3 % du budget de fonctionnement, incluant par exemple les besoins en eau chaude pour le nettoyage des sites de production et le gasoil utilisé pour le transport des repas dans les camions frigorifiques. Le coût de location de ces camions est de 430 000 euros. L'entretien du patrimoine immobilier et mobilier s'établit à 394 000 euros, en baisse par rapport à 447 000 euros en 2024. Cette diminution s'explique par le remplacement des chaudières à Bobigny en 2024 et l'adoption du chauffage urbain en 2025, rendant le budget d'entretien de ces anciennes chaudières obsolète. La réduction de la consommation des fluides pour le chauffage des bâtiments n'a pas encore été prise en compte en raison de l'absence de chiffrage.

Enfin, en ce qui concerne les dépenses liées au ramassage des déchets, celles-ci sont soit valorisées (carton, acier des boîtes de conserve et déchets alimentaires) soit considérées comme des pertes, comme c'est le cas pour le tout-venant. Ces dépenses sont estimées à 145 000 euros. De plus, il reste à budgéter les analyses qualité, qui complètent les autoanalyses effectuées par les qualificateurs, pour un montant de 49 000 euros.

En matière d'investissement, un grand nombre de projets sont envisagés dans le but de garantir l'actif et de préparer l'avenir. Le projet à Tremblay-en-France, qui mobilisera les équipes et les élus, est budgété pour un montant de 1,84 million d'euros en 2025. Cette année-là, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), constituée en jury, se réunira à plusieurs reprises afin d'examiner les projets des groupements ayant candidaté pour le projet de nouvelle cuisine. Il est également prévu en 2025 de procéder au paiement de la réservation du terrain auprès de GPA, le gestionnaire de la ZAC de Tremblay-en-France, ainsi que d'indemniser les concurrents et de réaliser les premières études.

D'autres projets liés au réemploi devront également être menés dans des délais très contraints, avec une allocation de 3 millions d'euros prévue pour 2025 afin d'assurer la transition des deux cuisines vers le réemploi. L'un des défis consistera à développer des projets touchant aux infrastructures et aux espaces extérieurs (circulation et stationnement) tout en garantissant le bon fonctionnement des cuisines. Bien que le projet de résine mené en 2024 ait été couronné de succès grâce à l'engagement de tous les acteurs, il sera nécessaire en 2025, dans le cadre des projets de réemploi, de fermer les cuisines pendant des périodes relativement courtes. De plus, la transition vers le réemploi, une fois mise en place, ne permettra pas de retour en arrière, imposant ainsi une adaptation immédiate de tous les intervenants, tant en termes de conditionnement que de logistique. Il sera également primordial de mettre en place une organisation rigoureuse de suivi et de retour avec les villes concernées.

Cette anticipation est déjà en cours, les agents ayant été informés depuis le début de l'année 2024. Il sera nécessaire de finaliser leur formation aux nouvelles dimensions de leur métier ainsi qu'aux nouvelles responsabilités qui en découlent. Par ailleurs, l'ambassadeur du réemploi a débuté une tournée des villes depuis le début de l'année 2024, et les DGS des communes ont eu des échanges avec les équipes de Tables Communes afin de discuter des enjeux du projet. Ce projet a exceptionnellement bénéficié du soutien de la région, qui a reconnu l'existence de deux projets, bien qu'il n'y ait qu'une seule entité morale.

M. Frédéric SOUCHET indique que le dernier grand projet initié en 2024, qui devrait se réaliser en 2025, est le projet de soupe bio en collaboration avec la Coopbio. Dès 2024, un budget de 740 000 euros avait été prévu pour ce projet, qui inclut également la construction d'une SEML avec la Coopbio comme partenaire privé. Ce projet progresse bien et devrait se concrétiser avant la fin de l'année 2025. Le montant prévu dans le budget pour 2025 reste identique à celui alloué en 2024, en raison de l'absence d'engagement de la somme réservée l'année précédente.

Dans cette version du budget, Tables Communes envisagerait un emprunt de 3,86 millions d'euros pour l'année 2025. Il convient de rappeler qu'en 2024, un emprunt de 1,36 million d'euros était prévu, mais que, grâce à la réinjection des excédents de 2023, notamment liés à l'indemnité inflation, il n'a pas été nécessaire d'emprunter. Pour l'année 2025, un débat similaire se posera, l'excédent simulé pour 2024 étant estimé à 3 millions d'euros. Cet excédent a été spécifiquement conçu pour préfinancer les travaux à Tremblay-en-France. Il pourra donc être utilisé de manière stratégique pour financer les opérations de 2025, ou bien être conservé pour être affecté en 2026, période durant laquelle les travaux auront une intensité notable.

M. Rémi NOUAL fait ensuite un état des lieux concernant l'indice du secteur de la restauration collective, ainsi que le rôle du Syndicat National de la Restauration Collective (SNRC). En raison de la crise sanitaire suivie de l'inflation, des écarts notables ont été observés entre l'évolution des indices de l'INSEE, qui sont traditionnellement utilisés pour la révision des prix des prestations dans la restauration collective, et celle des charges supportées par les entreprises du secteur.

Pour faire face à cette situation, qui mettrait en péril le modèle économique des entreprises de restauration collective, le SNRC a collaboré avec la Direction des Affaires Juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ainsi qu'avec l'INSEE. Cette coopération a permis le développement de deux indices spécifiques à la profession : un indice pour la restauration sur place et un autre pour la restauration livrée. Ces indices ont pour objectif de mieux refléter les réalités économiques du secteur et d'aider à ajuster les prix en conséquence, favorisant ainsi la pérennité des entreprises de restauration collective.

Conformément aux consignes du ROB et en tenant compte d'une inflation cumulée significative, mais limitée à 2 % dans les hypothèses, le budget permet d'effectuer des investissements pour l'avenir tout en assurant la qualité des services fournis aux convives de Tables Communes. Cette qualité a été attestée en 2024 par une enquête réalisée par une agence extérieure. De plus, elle peut également être évaluée à travers l'adhésion de nouvelles crèches aux prestations en liaison froide de Tables Communes, ainsi que par les retours d'expérience des utilisateurs et des élus, et par les adhésions en attente au groupement de commandes de Synergies Communes.

M. Rémi NOUAL indique que les membres du Comité Syndical sont donc invités à délibérer afin de valider :

- Le Budget Primitif de l'exercice 2025,
- La fixation du nombre de points unitaires par typologie de prestations pour l'exercice 2025,
- La fixation des contributions pour l'année 2025.

M. Philippe BOUYSSOU, président, s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

M. Michel NUNG souhaite remercier les équipes de Tables Communes pour le travail de construction du BP 2025, travail qui permet aux élus du Comité Syndical de bénéficier d'une projection et d'une perspective pour l'année 2025 et les suivantes. Il souligne que le BP 2025 retranscrit l'engagement de qualité pris par Tables Communes.

M. Philippe BOUYSSOU, Président, s'associe aux remerciements de M. Michel NUNG. Il insiste ensuite sur la progression constante de Tables Communes, tant au niveau du service rendu que de la qualité des produits fournis pour les repas. Il ajoute que le syndicat sera confronté à deux défis à l'avenir :

- La construction d'une nouvelle cuisine à Montreuil,
- La livraison de repas aux personnes âgées.

M. Philippe BOUYSSOU, Président, invite les villes à réfléchir sur le fait de réintégrer les enjeux de la livraison de repas aux personnes âgées dans leurs propres services.

Mme Michèle BONNEAU est d'accord avec le président, notamment au vu de la progression de la population de personnes âgées dans les villes et du besoin de proximité. En revanche, elle note que la création de services de livraison propres aux municipalités risque de prendre du temps.

M. Stéphane DUPRÉ signale que la ville de Romainville procède à la livraison de repas pour les personnes âgées via les agents du CCAS.

M. Frédéric SOUCHET explique qu'une réflexion est en cours pour identifier des traiteurs pouvant concourir à la réalisation de la prestation pour les personnes âgées, mais aussi afin de déterminer quel type de contenants pourrait être utilisé. En effet, l'enjeu est de trouver un équilibre rendant la prestation viable économiquement pour Tables Communes.

M. Philippe BOUYSSOU, Président, propose ensuite de passer au vote.

=> Le Comité syndical approuve le Budget Primitif 2025 à l'unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

=> Le Comité syndical approuve la fixation du nombre de points unitaires par typologie de prestations pour l'exercice 2025 à l'unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

=> Le Comité syndical approuve la fixation des contributions pour l'année 2025 à l'unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

POINTS D'INFORMATION :

Les délégué(e)s prennent connaissance :

- du calendrier prévisionnel des bureaux et Comités Syndicaux pour l'année 2025.

Puis avant de clore la réunion, **M. Philippe BOUYSSOU, président,** passe la parole à Mme Anna DUHAMEL, Directrice de la Communication.

Mme Anna DUHAMEL explique que trois documents ont été remis aux élus :

- Le catalogue Formations Communes 2025,
- Le catalogue des animations pédagogiques 2024/2025,
- Le document de présentation générale de Tables Communes.

Par ailleurs, Mme Anna DUHAMEL aborde le sujet des actions de communication de Tables Communes pour l'année 2025. Elle propose d'organiser une réunion avec les services de communication des villes qui le souhaitent pour leur présenter les actions de communication du syndicat pour l'année 2025 (stratégie de communication conjointe avec les villes membres, journées portes ouvertes des cuisines, webinaires).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

La secrétaire de séance

Mireille ALPHONSE

Le Président

Philippe BOUYSSOU.